

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1973)  
**Heft:** 229

**Rubrik:** Fribourg

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Sur le front du logement, la lutte continue

C'est dans une conférence de presse récente que la Chambre immobilière fribourgeoise et le Cartel syndical fribourgeois ont présenté à l'opinion publique l'accord intervenu entre ces partenaires pour promouvoir dans le canton le bail-type élaboré sur le plan romand par l'USS, la Fédération romande immobilière et l'Union romande des gérants et courtiers en immeubles.

Au 31 mars 1973, le nombre des baux paritaires signés en Suisse romande atteignait 45 000 environ, dont la plus grande majorité introduits unilatéralement à Genève, puisque, dans ce canton précisément, le cartel syndical, en accord sur ce point avec le Rassemblement genevois pour une politique sociale du logement, avait refusé de participer à cette opération.

A Fribourg, les milieux immobiliers sont profondément divisés, puisque coexistent deux chambres immobilières qui se livrent une guerre sans merci. La première (Chambre immobilière fribourgeoise, qui réunit le plus grand nombre de logements, mais peu de propriétaires) introduit le bail-type de trois ans, alors que la seconde (Chambre fribourgeoise immobilière, sic !), qui regroupe beaucoup de petits propriétaires en ville, recommande à ses membres de boycotter ce bail-type et leur suggère d'introduire une nouvelle formule de bail conclu pour cinq ans, mais rendant possible l'indexation du loyer au coût de la vie, ce qui constitue une véritable spoliation programmée des locataires.

Autre aspect de cette opération, les partenaires qui viennent d'introduire ce nouveau bail-type ont refusé d'associer à leurs travaux les représentants des locataires fribourgeois. Il faut rappeler en effet que le 11 avril 1973, une association fribourgeoise pour une politique sociale du logement était constituée à Fribourg, qui regroupait tous les milieux intéressés. Elle se donnait deux objectifs :

assurer d'une part la défense juridique des locataires grâce à un service de consultation qui fonctionne déjà depuis plus d'une année, et promouvoir par ailleurs une politique sociale du logement. Or cette association a été systématiquement tenue à l'écart. Cet oubli intentionnel est révélateur de l'optique dans laquelle le bail-type a été élaboré. Il est probable en effet que l'association pour une politique sociale du logement, de la même manière d'ailleurs que les associations de locataires genevois, n'aurait pas proclamé aussi rapidement sa volonté de maintenir la paix du logement sans de réelles contreparties des milieux immobiliers.

Il faut souligner que le bail-type prévoit la possibilité de majorer périodiquement les loyers selon le système dit de l'échelonnement. La plupart des

propriétaires prévoient un loyer échelonné plutôt que de stipuler d'emblée un loyer fixe pour trois ans. Or selon le taux d'échelonnement retenu (il est d'ailleurs laissé à la discrétion des propriétaires), ce système peut se révéler plus néfaste encore que celui de l'indexation dont on connaît les ravages. Aucune norme n'est encore établie dans cette matière, ni à Fribourg, ni ailleurs.

Certes, les syndicats ont l'intention de faire inscrire dans les conventions avec leurs partenaires gérants des règles fixes permettant d'établir des taux usuels d'échelonnement. Mais il ne s'agit là que d'un vœu pieu et, dans le présent, la lutte quotidienne contre les loyers trop élevés se poursuit à Fribourg grâce à l'Association pour une politique sociale du logement.

## Syndicats et syndicalisme en Europe occidentale

Les « T.U.C. » britanniques comptent vingt fois plus de membres que leur homologue suisse, l'Union syndicale suisse. Ce qui les unit dans la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) est une certaine conception de l'action des travailleurs sur le plan professionnel. Mais quelle est leur évolution sur le plan des effectifs depuis vingt ans ? La revue du D.G.B. (l'U.S.S. allemande), « Gewerkschaftliche Monatshefte », a livré dans son édition d'avril des données précieuses sur les syndicats libres de sept pays d'Europe occidentale, le DGB, les LO du Danemark, de Norvège et de Suède, l'ÖGB autrichien, le TUC britannique et l'USS (Suisse).

Quelques chiffres. Les effectifs 1968 (en milliers) :

TUC	8 875
DGB	6 375
LO (Suède)	1 625
ÖGB (Autriche)	1 514
LO (Danemark)	865
LO (Norvège)	574
USS	435

Par rapport à 1950, ce sont les syndicats danois qui ont accru proportionnellement le plus leurs effectifs (132 %) et le TUC le moins (113 %). L'USS est à l'avant-dernier rang (116 %).

Un tableau nous donne le degré de « syndicalisation » par rapport au nombre total des salariés.

Le « classement » est le suivant :

Autriche	65,9 %
Norvège	49,8 %
Suède	49,6 %
Danemark	48,5 %
Royaume-Uni	38,9 %
Allemagne	30,6 %
Suisse	18,5 %

L'auteur de l'étude, Ivor L. Roberts, n'a pas étendu ses investigations à d'autres pays : les statistiques syndicales n'y sont pas suffisamment précises. Les données recueillies démontrent à elles seules qu'il y a des efforts à faire en Suisse pour donner à l'USS une assise plus large.

## A NOS LECTEURS

Nos excuses pour le léger retard avec lequel DP 229 vous parvient : Ascension oblige !